

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 Février 2025

Le 24 février 2025 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN, DESSERTINE, PESTELLE

Mmes AJOUX, CHAMBAUD, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER, ROGNARD

Secrétaire de séance : Isabelle MICHAUD

1) Approbation du dernier procès-verbal

Aucune remarque n'étant formulée à l'encontre du procès-verbal du conseil municipal du 04/11/2024, il est adopté à l'unanimité (Pour : 15 voix)

2) URBANISME

► **DIA** : Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- DIA 00123524V0001 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 0602 et A 0494, d'une surface totale de 612 m², pour un montant de 105 000,00 €.
- DIA 00123525V0002 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 0490, A 0492 et A 1487, d'une surface totale de 531 m², pour un montant de 100 000,00 €
- DIA 00123525V0003 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 1486, d'une surface totale de 310 m², pour un montant de 95 000,00 €

► **État des lieux modification du PLU** :

M. le Maire cède la parole à D. D'ALMEIDA pour présenter l'avancement de la modification du PLU et rappeler les étapes réalisées et à venir :

• **Dernier semestre 2023** - Réunions préparatoires pour définir le contenu de la modification

• **2024** – Travail de la commission urbanisme et propositions de l'urbaniste

• **2025** : 11/02/2025 : Arrêté du Maire engageant la procédure de modification du PLU

• 15/02/2025 : Saisine de l'Autorité Environnementale pour avis : **2 mois**

• 18/02/2025 : Saisine de la CDPENAF pour avis : **2 mois**

• **Prochaines étapes** :

• Mai 2025 : Notification de la modification aux (PPA) Personnes Publiques Associées : DDT-CD01-SCOT-Chambre Agriculture : **1 mois**

• Enquête publique : **15 jours**

• Rapport du commissaire enquêteur : **1 mois**

• Délibération du Conseil municipal : **adoption de la modification**

1) FINANCES

Le Maire présente les résultats du BP 2024 à titre indicatif avant qu'ils soient définitivement validés par la Trésorerie.

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES 2024	384 992,18	961 393,91
DEPENSES 2024	327 602,21	655 197,39
RESULTAT Net de l'exercice	57 389,97	306 196,52

	Investissement	Fonctionnement
RESULTATS ANNEE 2023	-28 658,53	1 143 475,99
PART AFFECTÉ à l'inv. en 2024		-154 749,99
INTÉGRATION résultats 2023 SIVOS	-1 791,16	5 449,19
RESULTAT DE CLOTURE 2024	26 940,28	1300371,71

RAR RECETTES 2024	96 048,00	0
RAR DEPENSES 2024	176 308,00	0,00
RESULTATS CORRIGES 2024	-53 319,72	1 300 371,71
Affectation au c/1068/2025 Obligatoire : 53 319,72 €	53 319,72	
Résultats à porter au budget 2025	26 940,28	1 247 051,99

► DOB :

Cheminement doux : Le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres, pour les travaux de la route de Châtillon-sur-Chalaronne, se fera mi-mars. S'il n'y a pas d'obstacles, les travaux devraient débuter au début du printemps ou cet été.

Il rappelle que le projet de cheminement comporte 3 tranches. Pour la rue de la Laiterie, l'objectif est de ralentir la vitesse, aménager un cheminement piéton et permettre le stationnement d'un maximum de voitures. Aucune solution satisfaisante du point de vue qualité/prix n'a encore été trouvée. Le Cabinet Axis Conseils, Maître d'oeuvre, travaille sur un nouveau projet.

Zone Artisanale : La réunion du 11/02/2025 a confirmé l'attente des résultats de l'étude sur la zone humide et du mode de compensation nécessaire, pour avancer sur le projet d'extension de la ZA. Cette extension a d'ailleurs été réduite afin de garder un tènement du terrain pour compenser une partie de la perte de zone humide.

Logements communaux : Stéphane LAPALUD propose de faire un diagnostic énergétique (DPE) pour tous les appartements communaux (Budget d'environ 3000 €). Cela permettrait de se projeter sur les travaux à réaliser, avant qu'on ne puisse plus les louer. Valérie CHAMBAUD indique qu'il faut également trouver une solution pour assainir les caves des appartements situés dans le bâtiment Place Emile Blanc.

Résidence « Les Platanes » : Isabelle MICHAUD interroge sur le devenir des pièces situées au rez-de-chaussée. Elle évoque la possibilité de les réhabiliter et les mettre à disposition des associations, ne serait-ce que pour du stockage.

Le Maire indique que ces locaux sont proposés à la location mais n'ont toujours pas trouvé preneur, malgré plusieurs projets envisagés. Il rappelle également les différents travaux déjà effectués dans ce bâtiment : changement des huisseries sur les faces Est et Ouest, réfection de la montée d'escaliers, rénovation des appartements, réfection complète de l'isolation de la toiture du bâtiment principal et du grand garage.

Plusieurs conseillers évoquent un ravalement de façade et une isolation extérieure pour ce bâtiment : coût évalué à 200 000 €.

Chemins et voirie : Pascal MANGUELIN rappelle que la réfection de plusieurs voies a été reportée à cause des travaux pour la fibre optique (impasse des champs, impasse du vieux moulin, ...). Il demande s'il faut encore reporter, car les voies risquent de s'abîmer davantage notamment le chemin de la Carronnière et le chemin Beaumont-Le Plantay, qui sont à faire en priorité. Ce point sera revu en commission voirie.

Cantine : Chantal DESSERTINE explique qu'il a été étudié la possibilité d'installer un Algeco pour agrandir la cantine (transférer la salle de classe qui jouxte la cantine dans l'Algeco, afin de récupérer de l'espace pour la cantine). Il a également été demandé au Pôle Enfance la possibilité d'effectuer 1 seul service peut-être

légèrement décalé, pour que les enfants aient le temps de manger dans de meilleures conditions. A priori, cela n'est pas possible mais une réunion est prévue avec l'association pour en parler.

Pierre MILLET : Il faudrait plutôt étudier la possibilité de mettre la cantine dans un Algeco et non pas la salle de classe. Il sera plus agréable pour les enfants d'être dans un Algeco pendant 1h pour manger, plutôt que toute une journée pour travailler.

Valérie CHAMBAUD : Il faut aussi réfléchir à l'emplacement de l'Algeco, qui conditionnera peut-être son utilisation.

Joël FAGNI insiste sur la nécessité de bien prendre en compte les besoins des utilisateurs.

Francis PESTELLE évoque le tableau électrique de la cuisine de la cantine, qui est à refaire (environ 2500 €)

Toiture église : Isabelle MICHAUD interroge sur la toiture de l'église. Des études ont été budgétées sur plusieurs années successives mais n'ont pas été réalisées. Le Maire a prévu de vérifier prochainement l'état des charpentes, bonnes il y a environ 5 ans.. I. Michaud informe qu'un devis pour le nettoyage du sol de l'église a été demandé par Mme Campant et qu'une aide de la commune sera demandée pour cela.

► Subvention aux associations :

Le Maire explique que les demandes de subvention reçues ont été étudiées par la commission finances, en amont du conseil municipal. Il présente le tableau des montants de subvention proposées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

	ASSOCIATIONS	Subvention 2025
ASSOCIATIONS DE MARLIEUX	Amicale des sapeurs pompiers	150,00 €
	Association Arthur #11	200,00 €
	Comité des fêtes	800,00 €
	Ecole St Jean Bosco	650,00 €
	Sou des écoles	1 100,00 €
	Souvenir Français	200,00 €
	Sous-Total	3 100,00 €
AUTRES	Académie de la Dombes	100,00 €
	Ain Coup de Patte	200,00 €
	APE College Léon Comas	250,00 €
	Bouchoux Condeissiat	200,00 €
	Clique varaxoise	150,00 €
	Sous-Total	900,00 €
	TOTAL	4 000,00 €

► Aide aux vacances :

Il est rappelé qu'une augmentation de 1€ avait été voté en 2024, pour l'aide aux vacances accordée aux enfants de Marlieux fréquentant le centre de loisirs de Pole Enfance, portant ainsi l'aide à 6 €/enfant/jour avec repas plafonné à 20 jours/enfant/an.

► **Subvention du Pôle Enfance :** elle ne peut être déterminée ce jour, les renseignements budgétaires nécessaires n'étant pas validés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant de l'aide aux vacances à 6 €/enfant/jour avec repas plafonné à 20 jours/enfant/an.

2) POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire donne la parole à Michel ALBERTI, pour faire le point des travaux en cours sur la commune :

► **Résidence « Les Platanes »** : Les travaux d'étanchéité du garage sont terminés, pour un coût total d'environ 7000 €.

► **Caserne des pompiers** : Le ravalement des façades est presque terminé. Les élus sont satisfaits de l'entreprise « Façades Aindinoises », les travaux ont été rapides et bien réalisés.

► **Classe école maternelle** : Les travaux ont commencé ce jour avec la modification de l'éclairage. L'entreprise Thavard interviendra ensuite pour abaisser le plafond. Les travaux seront terminés en fin de semaine, pour un coût total d'environ 7000 €.

► **Route de Châtillon** : Les travaux pour le cheminement doux devraient débuter entre juin et juillet. Il y a un risque de surcoût car la gestion des eaux pluviales n'était pas prévue (dalot à changer). Le département attend la fin des travaux pour refaire le bitume.

Isabelle MICHAUD fait remarquer qu'il serait opportun de prévoir un budget pour le nettoyage des grilles d'eaux pluviales que les employés communaux ne peuvent pas faire aussi régulièrement que souhaité.

3) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Maire informe le conseil municipal que suite au diagnostic social de territoire réalisé en 2024, la mise en place du projet social nécessite la signature de la Convention Territoriale Globale avec les partenaires institutionnels CAF et MSA. La Communauté de Communes de la Dombes et l'ensemble de ses communes sont signataires de cette 2ème convention pour la période 2025-2029. Cette convention permettra à chaque commune de bénéficier :

- D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
- De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention.
- D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA
- D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.

Pour les communes telles que Marlieux, finançant un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), cette convention permettra également au gestionnaire de bénéficier du Bonus de Territoire financé par la Caf de l'Ain. Pour rappel, ce bonus de territoire est une part importante du financement des ACM en complément du financement des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) :

- D'autoriser M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

1) COMPTES-RENDUS RÉUNIONS

► **Conférence des Maires (JP. GRANDJEAN)** : Concernant le transfert de la compétence assainissement aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2026, il a été confirmé aux Maires que cette loi était pour l'instant maintenue. Un état des lieux des réseaux d'assainissement de toutes les communes a été présenté.

► **Réunion avec les représentants des parents d'élèves** : Les Maires ou représentants des 3 communes du RPI ont reçu les représentants des parents d'élèves, suite à un courrier qu'ils avaient adressé et dans lequel ils évoquaient plusieurs problèmes rencontrés à l'école et à la cantine. Préalablement à cette réunion, il avait été préparé un tableau complet reprenant toutes les dépenses engagées depuis 10 ans pour l'école, la cantine et le centre de loisirs.

2) QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

► **Courrier Mme PIPAZ** : Le Maire évoque un courrier de Madame Muriel PIPAZ, adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Elle fait part de son projet d'organiser un temps d'échanges pour les municipales 2026. Aussi, elle interroge les conseillers municipaux sur leur volonté de poursuivre ou non avec un nouveau mandat. Elle demande également la mise à disposition d'une salle communale afin d'organiser des réunions électorales.

Le Maire invite chacun des conseillers municipaux à donner sa réponse directement à Mme PIPAZ, en dehors du conseil municipal. Il confirme également qu'une salle municipale pourra être mise à disposition des candidats aux prochaines élections municipales.

Isabelle MICHAUD propose que le conseil municipal puisse débattre de ce sujet lors d'une réunion afin d'éviter les erreurs du passé où Marlieux s'est retrouvé sans candidats.

► **Boucherie** : Le Maire explique avoir rencontré ce jour Monsieur Fabrice MONET, boucher ambulant. Il propose de venir sur la commune avec son camion, une fois par semaine (le mercredi matin) à partir du mois d'avril. Le Maire s'est préalablement entretenu avec Monsieur CHEVILLARD qui, pour rappel, ne peut pas rouvrir sa boutique, faute de personnel. Le Maire précise qu'une convention sera établie, et indiquera que si Monsieur CHEVILLARD rouvre son magasin ou trouve un repreneur, Monsieur MONET devra cesser son activité sur la commune. Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette nouvelle installation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

► **Monument aux morts** : Francis DUMONT informe l'assemblée que les chaînes du monument aux morts seront installées pour la commémoration du 8 mai

► **Fleurissement** : Éliane ROGNARD rappelle la remise des prix du concours départemental de fleurissement, qui aura lieu le samedi 15 mars à 14h00, à Saint-Étienne-sur-Chalaronne.

Prochaines réunions :

- **Commission voirie** : mardi 4 mars à 17h30
- **Commission associations** : jeudi 13 mars à 18h30
- **Conseil municipal** : lundi 24 mars à 20h00 (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Approbation à l'unanimité (15 voix pour) du Procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du 24 mars 2025 :

Le Maire :
Jean-Paul GRANDJEAN



Secrétaire de séance :
Isabelle MICHAUD